

Toulouse, le 09 mars 2022

Rectorat
Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 5
Dec5@ac-toulouse.fr

Affaire suivie par :
Justine ROUDOT
Tél. : 05 36 25 71 28
Justine.roudot@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS
(Chef de Bureau)
Tél. : 05 36 25 71 07

**CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

Spécialité Négociation et Digitalisation de la Relation Client

SESSION 2022

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le 28 janvier 2022 par l'Académie de Clermont-Ferrand.

Nombre de candidats inscrits : 595

CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES		
Lundi 16 mai 2022	14h00 – 18h00	E3 : Culture économique, juridique et managériale (copies dématérialisées)
Mardi 17 mai 2022	14h00 - 18h00	E1 : Culture Générale et Expression (copies dématérialisées)
Mercredi 18 mai 2022	14h00 – 17h00	E5 : Relation client à distance et digitalisation (1ère partie)

CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES		
Du 09 mai au 13 mai 2022	Lycées Ozenne et Sainte-Marie de St Sernin	Langue vivante obligatoire et/ou facultative (sauf anglais et espagnol)
<u>Du 10 au 13 mai 2022</u> <u>Du 23 au 25 mai 2022</u>	Lycée Issec Pigier 8 rue Françoise d'Eaubonne 31200 Toulouse Lycée Pierre d'Aragon 14 avenue Henri Peyrusse 31605 Muret	E5 : Relation client à distance et digitalisation (2ème partie)
<u>Du 31 mai au 03 juin 2022</u>	Lycée Pradeau la Sède 14 rue Mesclin 65000 Tarbes	E2 : Communication en langue vivante étrangère – Anglais (obligatoire et facultative)
Du 08 au 10 juin 2022	Lycée Clément Marot 59 rue des Augustins 46000 CAHORS	E2 : Communication en langue vivante étrangère - Espagnol (obligatoire et facultative)
<u>Du 13 au 17 juin 2022</u>	Lycée Issec Pigier 8 rue Françoise d'Eaubonne 31200 Toulouse	E4 : Relation client et négociation-vente
<u>Du 20 au 24 juin 2022</u>	Lycée de la Borde Basse Rue comte Emmanuel de las cases 81100 Castres	E6 : Relation client et animation de réseaux

JURY DE DÉLIBÉRATION		
Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	A 09h30	Lycée Berthelot

RÉSULTATS		
Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	à partir de 14H00	sur la plateforme Cyclades

CALENDRIER ET MODALITÉS DES OPÉRATIONS PRÉALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC encas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

REMISE DES DOSSIERS		
<p>A rendre entre :</p> <p>le lundi 28 mars et le lundi 18 Avril 2022 avant minuit</p> <p><u>DATE IMPERATIVE</u></p>	<p>E4 : Relation client et négociation-vente E6 : Relation client et animation de réseaux EF2 : Engagement étudiant</p>	<p>Dépôt sur la plateforme <u>Démarches Simplifiées</u></p> <p><i>Lien de la démarche fournit ultérieurement</i></p>

CORRECTION DES COPIES NON DEMATÉRIALISÉES			
E51 : Relation client à distance et digitalisation (1 ^{ère} partie)	Du 08 au 10 juin 2022	à partir de 8h30	Lycée Berthelot

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Le 10 juin 2022 <u>DATE IMPERATIVE</u>	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Berthelot
Il est rappelé aux établissements que la présentation du livret scolaire doit se conformer aux directives indiquées dans la circulaire nationale de l'examen.		

Réalisation des stages pour la session 2022 :

Conformément au décret no 2021-786 du 19 juin 2021, le seuil dérogatoire minimal de 4 semaines de stage à effectuer sur l'ensemble du cycle de formation pour se présenter à l'examen du BTS est reconduit pour la session 2022. Toutefois il importe que les candidats effectuent dans la mesure du possible le nombre de semaines de stage prévues par le référentiel de la spécialité.

Mobilisation des enseignants pour les épreuves d'examens :

Participer aux épreuves d'examens fait partie des obligations de service des enseignant(e)s. Aussi, **tous les enseignant(e)s**, qu'ils soient ou non-inscrits dans la liste des interrogateurs ou correcteurs de la présente circulaire, peuvent être sollicités par la direction des examens et concours pour pallier une éventuelle absence.

Ainsi, nous rappelons que tous les enseignant(e)s doivent rester joignables (téléphone, messagerie professionnelle) sur toute la durée de la session d'examen, session de rattrapage comprise.

CCF		
Remontée des CCF : au plus tard le vendredi 03 juin 2022	E6 : Relation client et animation de réseaux EF2 : Engagement étudiant E4 : Relation client et négociation-vente	Lycée Pigier
Envoi des documents et des notes vers le centre d'harmonisation		

* Selon les consignes qui seront transmises ultérieurement

ENVOI DES COPIES		
Envoi des copies anonymées (par transporteur dépêché par la DEC).* E51 : Relation client à distance et digitalisation (1ère partie)	Le mardi 24 mai 2022	A l'attention de Mme CUTAJAR Lycée Berthelot
Copies des épreuves à correction dématérialisée	lundi 23 mai	Rectorat de Toulouse

INSCRITS A LA SESSION 2022

Etablissements	cddts	Etablissements	cddts
INDIVIDUEL/ EAD DEPT 09	2	ESICAD TOULOUSE	20
LP JEAN DURROUX	12	CONT A.MI.PY	17
PURPLE CAMPUS FOIX	14	TSGE ADEFI FORMATION	25
ENSEIGN.DISTANCE DEPT 12	1	CFA FORMAPOSTE	16
LGT ALEXIS MONTEIL	16	ENSEIGN.DISTANCE DEPT 32	2
PURPLE CAMPUS RODEZ	29	LGT CLEMENT MAROT	18
INDIVIDUELS/ EAD DEPT 31	7	ENSEIGN.DISTANCE DEPT 65	2
LPO PIERRE D'ARAGON	26	LTP PRADEAU LA SEDE	27
LGT MARCELIN BERTHELOT	50	GRETA MIDI-PYRENEES SUD	2
LP GABRIEL PERI	16	ENSEIGN.DISTANCE DPT 81	2
TSGE VIDAL	24	LYC JEANNE D'ARC	16
LTP ISSEC PIGIER	28	LPO BORDE BASSE	28
CFA COMMERCE ET SERVICES	27	PURPLE CAMPUS TARN	41
GRETA DE TOULOUSE	5	TSGE DIMENSIONPRO-E.S.O	7
ESARC EVOLUTION TOULOUSE	27	INDIVIDUELS DEPT 82	1
LYCEE SALIEGE	25	LPO JEAN DE PRADES	12
TSGE BILLIERES TOULOUSE	24	CFA IFA 82 CCI MONTAUBAN ET T-GNE	23
TSGE ADONIS	3		

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES PONCTUELLES

Rappel : les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves sur l'application **CYCLADES**.

1.1. ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ÉCRITS » :

CENTRES D'ÉCRIT	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Jean Durroux – Ferrières sur Ariège (28 candidats)	Lycée Jean Durroux (12), Purple campus Foix (14), EAD 09 (1), Individuel 09 (1)
Lycée Alexis Monteil – Rodez (46 candidats)	Lycée Alexis Monteil (16), Purple campus Rodez (29), EAD 12 (1)
Lycée ISSEC Pigier– Toulouse (114 candidats)	ISSEC Pigier (28), Greta de Toulouse (5), ESARC (27), Lycée Saliège (25), Billières (24), ADONIS (3), Individuels 32 (2)
Lycée Pierre d'Aragon – Muret (94 candidats)	Lycée Pierre d'Aragon (26), TSGE Vidal (24), AMIPY (17), ESICAD Toulouse (20), Individuel 31 (4), EAD 31 (3)
Lycée Berthelot – Toulouse (75 candidats)	Lycée Berthelot (50), ADEFI Formation (25)
Lycée Gabriel Péri – Toulouse (16 candidats)	Lycée Gabriel Péri (16)
CFA Commerce & Services - Blagnac (43 candidats)	CFA Commerce et Services (27), CFA Formaposte (16)
Lycée Clément Marot – Cahors (18 candidats)	Lycée Clément Marot (18)
Lycée Pradeau La Sède – Tarbes (31 candidats)	Pradeau La Sède (27), Greta Midi Pyrénées sud (2) EAD 65 (2)
Lycée Jeanne d'Arc – Mazamet (16 candidats)	Lycée Jeanne d'Arc (16)
Lycée Borde-Basse - Castres (78 candidats)	Lycée Borde-Basse (28), Purple campus Tarn (41), ESO (7), EAD 81 (2)
CFA IFA 82 - Montauban (36 candidats)	CFA IFA 82 (23), Lycée Jean de Prades (12), Individuel 82 (1)

Interdiction de sortie : Pour l'épreuve E51 : pendant toute la durée de l'épreuve
Pour l'épreuve E1 : avant la 2^{ème} heure d'épreuve

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats ne pourront bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Tout candidat en cours de composition et autorisé à sortir de la salle d'examen devra impérativement être accompagné.

Tout candidat absent à une épreuve ou à une sous-épreuve, dont l'absence est non justifiée, sera éliminé de l'examen. La décision portée sur le relevé de notes de l'examen sera « Éliminée »

Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

L'utilisation des moyens de communication (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

Matériel autorisé : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

Circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Attention : l'activation du mode examen sera effectué par le surveillant. Les candidats devront arriver sans avoir mis en place le mode examen.

MODALITÉS D'ANONYMAT DES COPIES – Toutes épreuves SAUF « Culture générale et expression » et « Culture économique juridique et managériale »

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, **à l'issue de chaque épreuve écrite.**

- Pour les copies des épreuves à correction « non dématérialisée » des spécialités pilotées par l'académie de Toulouse, les copies **ANONYMÉES** et **NON MASSICOTÉES**, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **seront récupérées le mardi 24 mai 2022** par un transporteur dépêché par la direction des examens (hors centres de l'agglomération toulousaine). Il les acheminera vers le centre de corrections qui procédera à la préparation des corrections (cf consignes transmises ultérieurement).

Chaque centre d'écrits préparera les enveloppes de copies (fournies par la DEC) **par épreuve** afin de faciliter l'enlèvement. Les enveloppes concernant toutes les épreuves **d'un seul et même BTS** seront mises dans un/des carton(s) sur le(s)quel(s) seront inscrits très lisiblement le nom et l'adresse du centre de corrections

NB : les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SÉPARÉE par BTS.

Centres hors-académie de Toulouse : l'envoi sera effectué par le centre d'épreuves au centre de correction, de façon sécurisée et par tout moyen de son choix.

ATTENTION : les copies ANONYMEES des épreuves de langues rares (autres qu'anglais et espagnol) seront transmises **SOUS PLI URGENT** au Rectorat de l'académie de Toulouse Bureau DEC 5 - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4 pour correction.

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1** : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2** : **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique)
- **Champ 3**: Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies
- **Champ 4** : l'épreuve facultative de certification du BTS Banque.

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022 doivent être utilisées.

Les éventuels reliquats de copies antérieures ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées**.

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves du champ 1 susmentionné, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur recteur.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans le calendrier national fixé (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage hors Toulouse et agglomération toulousaine aura lieu le 23 mai 2022.

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes destinées aux centres, surveillants et candidats (listes d'émargement, composition des candidats, étiquettes annexes, etc.) seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves par les académies pilote organisation.

1.2. ÉPREUVES ORALES

1.2.1. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers professionnels sont désormais dématérialisés et devront être déposés sur la plateforme *Démarches simplifiées*, directement par chaque candidat selon la procédure et le calendrier prévus.

Pour les épreuves passées en ponctuel, le dépôt des dossiers sur **Démarches simplifiées** se fera pour les épreuves :

- **E4 : Relation client et négociation- vente**
1 fichier PDF regroupant les 2 fiches descriptives d'activités professionnelles + 1 fichier PDF attestant de la réalité des activités décrites (selon la situation du candidat : attestations de stages, d'activités ou certificats de travail).
- **E6 : Relation client et animation de réseaux**
1 fichier PDF regroupant les 3 fiches descriptives d'activités professionnelles + 1 fichier PDF pour l'étude réflexive réseau + 1 fichier PDF attestant de la réalité des activités décrites (selon la situation du candidat : attestations de stages, d'activités ou certificats de travail).
- **EF2 : Engagement étudiant**
Fiche « Engagement étudiant » si le candidat s'est inscrit à cette épreuve facultative.

Les candidats en formation veilleront à tenir informé leur établissement du dépôt de leur dossier et pourront « inviter » leur référent dans l'établissement sur leur compte.

Les établissements veilleront à contrôler systématiquement le contenu des dossiers de leurs candidats (pièces à fournir, cachets, signatures...). Le dépôt des dossiers pourra être effectué en établissement par les candidats, sous l'autorité de l'établissement / de l'enseignant référent. Il incombe à chaque établissement d'assurer le suivi des dépôts des dossiers par les candidats et d'identifier à l'avance les éventuelles difficultés.

En cas de dossier non-conforme, le candidat et son établissement en seront informés au moins 1 semaine avant le début de l'épreuve concernée.

Le bureau des examens DEC5 fournira à chaque jury la liste des candidats lui étant affectés 2 semaines à l'avance.

Les jurys téléchargeront les dossiers de leurs candidats 2 semaines à l'avance également.

Chaque candidat devra se présenter aux épreuves avec un exemplaire « papier » de son dossier et les supports numériques éventuellement requis.

En dehors du dossier déposé avant l'épreuve sur *Démarches simplifiées*, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation

Une réunion d'information est prévue pour les membres de jurys des épreuves dont les dossiers sont dématérialisés le 19 avril 14h à distance.

Des instructions sur l'organisation de ces épreuves sont données en annexes de la présente circulaire.

1.2.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES DOSSIERS PROFESSIONNELS

La conformité des dossiers se fera sur la plateforme *Démarches simplifiées*.

La constatation de non-conformité du dossier concernant l'un des points suivants **entraîne l'attribution de la note « NV » (non valide) à l'épreuve correspondante :**

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire

En cas de doute sur la conformité à la réglementation du dossier d'un candidat présent, l'interrogation et l'évaluation seront conduites normalement. En fin d'interrogation, le cas sera signalé au président du jury et la notation sera mise sous réserve de vérification.

LA NON CONFORMITÉ DU DOSSIER INTERDIT AU CANDIDAT - MÊME PRÉSENT - DE SUBIR L'ÉPREUVE. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

LA MENTION "NV" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **ELLE ENTRAÎNE L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT.**

CONFORMITÉ DES DOSSIERS			
E6 : Relation client et animation de réseaux EF2 : Engagement étudiant E4 : Relation client et négociation-vente	Le jeudi 21 Avril 2022 à 08h30	Séverine CARIOU Nadine DANELUZO Christophe THELOHAN Florent GRELLIER Nathalie DAHAN Camille BARTHES	Lycée la Borde Basse - Castres

Les enseignants en charge du contrôle de conformité des dossiers et tous les interrogateurs concernés seront formés à la plateforme *Démarches simplifiées* le 19 avril à 14h00. La réunion se fera à distance (un lien et une convocation seront communiqués).

1.2.3. DÉROULEMENT DES INTERROGATIONS ORALES

Les convocations des membres des jurys des épreuves orales seront établies par mes services.

La composition des commissions des épreuves orales figure en **ANNEXE 02**.

Les fiches d'évaluation et grilles d'aide à l'évaluation doivent servir de base et de référence pour le déroulement de l'épreuve et des attendus. Elles se trouvent en annexe de la circulaire nationale. Elles sont scrupuleusement renseignées par les interrogateurs.

Pour les différentes épreuves, l'accès aux dossiers se fera via la plateforme *Démarches Simplifiées*. Les établissements accueillant les épreuves doivent mettre à disposition de chaque commission d'interrogation un poste informatique avec accès internet afin de pouvoir prendre connaissance des dossiers avant l'interrogation des candidats. Il est recommandé aux membres des commissions de se munir d'un ordinateur portable avec connexion Internet afin de pouvoir se connecter à la plateforme le cas échéant.

Toutefois, les centres d'examen ne fournissent aucun matériel au candidat. L'accès au réseau de télécommunications ne peut être garanti. Le (la) candidat(e) doit donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel lui permettant de répondre aux exigences de l'épreuve. Il peut s'agir d'un ordinateur portable, d'une tablette, d'un téléphone intelligent (Smartphone) ou de tout autre moyen de communication qui lui assure l'accès à ses documents, la possibilité de les consulter et de les modifier au regard des attendus de l'épreuve. Le (la) candidat (e) peut disposer d'un ou plusieurs de ces appareils. Il doit être en mesure d'assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peut pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. Si le (la) candidat(e) souhaite avoir un accès au réseau internet, il doit assurer lui-même la connexion.

Les modèles d'attestation de stage et de certificat de travail, seuls modèles devant figurer au dossier des candidats sont disponibles dans la circulaire nationale.

Nouveautés session 2022 : certification obligatoire en anglais et certification « PIX »

Certification en anglais : ANNULATION DE L'ÉPREUVE POUR LA SESSION 2022.

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

Les commissions d'interrogations se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel pour toutes précisions concernant notamment :

- les modalités d'interrogation
- le déroulement des épreuves
- la composition de chaque commission d'interrogation
- l'évaluation

Rappel : Présomption de fraude : Tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.

L'évaluation de la présentation de ce candidat doit faire abstraction de toute présomption de fraude et s'en tenir aux seuls critères indiqués dans la grille d'évaluation. La commission d'interrogation signalera au chef de centre ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné des pièces justificatives. Le cas sera alors instruit par les autorités académiques compétentes.

A l'issue des épreuves orales, les bordereaux de notations, les listes d'émargement et les grilles d'évaluation (classées par ordre alphabétique) seront conservés sur les centres d'examens.

CONVOCAATION DES PROFESSIONNELS :

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter des professionnels à participer aux commissions d'interrogation et de fournir la liste aux coordonnateurs par courriel. Ces établissements devront fournir une liste de noms aux coordonnateurs des différentes épreuves au plus tard le 11 mai 2022. Chaque professeur coordonnateur enverra ensuite la liste globale à la DEC. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe 03.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en page 22. Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES CCF

Rappel : le contrôle de conformité des dossiers des épreuves présentées en CCF a lieu dans chaque centre habilité au CCF. Ces dossiers doivent ensuite être transmis à des fins d'harmonisation des pratiques d'évaluation. La fiche engagement étudiant est annexée au dossier E6.

Notes obtenues par CCF : Chaque établissement concerné par le CCF devra transmettre au lycée Pigier - BTS NDRC à l'attention de Monsieur DELPEUCH, 8 rue Françoise d'Eaubonne 31200 Toulouse, pour le vendredi 3 juin 2022 les documents préparatoires suivants :

- les ORIGINALS des fiches d'évaluation des candidats
- un bordereau récapitulatif des notes obtenues par l'ensemble des candidats de l'établissement. Il est rappelé que ces notes ne constituent que des propositions : elles ne doivent en aucun cas être saisies ni communiquées au candidat
- les listes d'émargement (constituées par l'établissement)
- des exemplaires des sujets (supports d'évaluations du CCF) utilisés dans l'établissement

L'envoi de ces documents se fera en recommandé avec AR ou par tout autre mode d'envoi sécurisé.

Les dossiers des épreuves E4, E6 et EF2 sont conservés après interrogation par les centres d'examen jusqu'à la session suivante, afin de répondre aux éventuelles contestations.

3. HARMONISATION DES NOTES : CCF ET FORME PONCTUELLE

Les professeurs coordonnateurs seront convoqués pour assister aux visioconférences nationales d'harmonisation selon des modalités qui leur seront transmises directement.

L'harmonisation des notes de l'épreuve E4 (passée sous la forme ponctuelle) sera réalisée le 17 juin 2022 au lycée Pigier à l'issue des interrogations orales.

L'harmonisation des notes de l'épreuve E6 (passée sous la forme ponctuelle) sera réalisée le 24 juin au lycée la Borde Basse à l'issue des interrogations orales.

En vue de l'harmonisation finale (épreuves passées sous forme ponctuelle et en CCF), une commission académique de suivi des notes sera mise en place sous la responsabilité de l'IA-IPR président du jury : 27 juin 2022 à 09h00 au lycée Pigier.

A l'issue de cette commission, les notes harmonisées seront reportées sur les bordereaux de notation fournis par le bureau DEC 5 du Rectorat, puis saisies sur CYCLADES.

4. NOTATION DES ÉPREUVES - SAISIE DES NOTES

Rappel important : l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Toute COPIE - en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne - doit être complétée d'une appréciation littérale **explicite** et en rapport à l'évaluation des connaissances et compétences évaluées.

Correction des copies :

Les annotations, exclusivement écrites en marge, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en **parfait accord** avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

Interrogations orales :

- Les grilles d'évaluation (annexes de la circulaire nationale) doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur et les appréciations **explicites** sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit. Ces fiches dûment renseignées seront remises après les épreuves au(x) centres de corrections et de délibération. Elles seront conservées au même titre que les copies pendant un an et sont - sauf mention spécifique contraire - communicables sous réserve que les indications nominatives relatives au jury soient occultées.
- Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur.
- Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an.
- Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée. Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours.

Rappel fondamental : les bordereaux de notation sont réservés à l'usage exclusif des examinateurs afin de procéder à la saisie des notes. Ils doivent être conservés précieusement et ne pas être laissés à la portée des candidats pour quelque usage que ce soit.

Il est rigoureusement interdit de faire émarger les candidats sur les bordereaux de notation ; il convient d'utiliser les listes d'émargement issues de l'application CYCLADES. Les examinateurs devront être sensibilisés sur ce point par le chef de centre et/ou le coordonnateur.

La **saisie des notes de CCF** devra être effective immédiatement à la suite de l'harmonisation des notes de l'épreuve concernée.

LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le 10 juin 2022.

Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra **s'assurer** de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury.* »)

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant. Les livrets scolaires seront renvoyés aux candidats de l'enseignement à distance début septembre.

5. JURY DE DÉLIBÉRATION ET ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Président de jury : IA IPR économie et gestion en charge du BTS
Date, lieux et horaire : Vendredi 1^{er} juillet à 09h30 au lycée Berthelot.

Les convocations seront transmises aux participants 2 semaines avant le jury de délibération.

Le cas échéant, les éventuelles épreuves de rattrapage auront lieu début juillet 2022.

L'ensemble des enseignants intervenants sur le BTS NDRC est mobilisable - comme sur l'ensemble des épreuves.

6. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais au service des examens.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois de septembre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

7. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectorales du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : annexes

LISTE DES ANNEXES

Correction dématérialisée de l'épreuve de CGE	ANNEXE 01
Correction dématérialisée de l'épreuve de CEJM	ANNEXE 02
Correction de l'épreuve écrite non dématérialisée	ANNEXE 03
Organisation des épreuves orales et pratiques	ANNEXE 04
Invitation aux épreuves à l'intention des professionnels	ANNEXE 05
Liste des professionnels participants aux interrogations (à transmettre à la DEC)	ANNEXE 06
Notice d'information « Etats de frais »	ANNEXE 07
Formulaire « dossier financier »	ANNEXE 08

CORRECTION DEMATERIALISEE CGE – BTS Tertiaires

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	
DATES	<p><i>Ouverture du serveur Santorin du 01^{er} juin au 15 juin 2022</i></p> <p><i>Journées de corrections banalisées : du 08 juin au 10 juin 2022</i></p>
Important : les noms des enseignants coordonnateurs se trouvent en gras dans la liste ci-dessous	
ENSEIGNANT	ETABLISSEMENT D'ORIGINE
ANDRIEU LAETITIA	INSTITUT LIMAYRAC
ANTONIO SABINE	LPO JEAN DE PRADES
AUCLAIR ISABELLE	LYCÉE HENRI MATISSE
BEIGBEDER ISABELLE	LTP ISSEC PIGIER
BIZCARRA CATHERINE	LTP CHARLES CARNUS
BLASQUEZ BÉRENGÈRE	LGT BOURDELLE
BOLFA MELISSA	LGT BERTHELOT
BONAZZI MATHILDE	LGT RIVE GAUCHE
BOUFAIM SARAH	LYCÉE BAGATELLE
BOULET LAURENT	LYCÉE MARIE CURIE – TARBES
BOUSQUET JC	LYCÉE ALEXIS MONTEIL – RODEZ
BOUSQUET VÉRONIQUE	LYCÉE NOTRE DAME CASTRES
BOUSSEDRA FATIMA	LPO CLAUDE NOUGARO
BOYER VIDAL ANNE	LYCÉE SALIEGE
BRIGITTE FONTAINE	LYCÉE MARIE CURIE – TARBES
BRITES ELISABETH	LYCÉE ALEXIS MONTEIL – RODEZ
BUSSON ERIC	LYCÉE STÉPHANE HESSEL
CAGNARD SOPHIE	LYCÉE OZENNE
CANO ARNEDO CYRIL	CSES JEAN LAGARDE
CARNIEL SYLVAIN	LTP ISSEC PIGIER
CAROLINE PELISSIER	LYCÉE BAGATELLE
CARZON AGNES	LPO PIERRE D ARAGON
CASTANIE NELLY	LYCÉE ALEXIS MONTEIL – RODEZ
CASTELLANI CATHERINE	GRETA MIDI-PYRÉNÉES CENTRE
CASTEX SÉVERINE	RAYMOND NAVES
CAZEAUX DELPHINE	LGT BERTHELOT
CÉCILE MUCIGNAT	INSTITUT LIMAYRAC
CHARBONNEL NADIA	LGT RAYMOND SAVIGNAC
CROS CECILE	LYCÉE OZENNE
CRUZEL PASCAL	LGT BERTHELOT
DE BOISSIERE CHARLOTTE	LGT CLÉMENT MAROT
DEGA PASCALE	LGT RAYMOND SAVIGNAC
DELPY MARIE-LAURE	LYCÉE GABRIEL FAURÉ – FOIX
DENIS AGNES	LYCÉE OZENNE
DUBROUILLET CHRISTINE	LYCÉE MARIE CURIE – TARBES
DURRENMATT LAURENCE	LYCÉE OZENNE
ESPAIGNET LE TARGA AGNÈS	LGT PARDAILHAN
ETCHEGOIN ELISABETH	LYCÉE SALIEGE
FERREIRA ROMAIN	LGT BOURDELLE
FOLIN KARINE	LGT PARDAILHAN
FONTAINE BRIGITTE	LYCÉE MARIE CURIE – TARBES
GALLEGO CLAIRE	LYCÉE PRADEAU LA SÈDE SAINT PIERRE
GONCALVES ISABELLE	LYCÉE GABRIEL FAURÉ – FOIX
GONZALEZ MARION	LGT PARDAILHAN
GRACIA EMILIE	LYCÉE OZENNE
GRANPOLD NATHALIE	LP LE MIRAIL
GUILHAUMON CAROLINE	LYCÉE BAGATELLE

HEBRAL CHARLOTTE HOAREAU JOELLE JOQUEVIEL ANNE LABORDE STEPHAN LACOUÉ LABARTHE SOPHIE LAMOTHE SYLVIE LAVACQUERIE MARIE HÉLÈNE LE CARDINAL EMMANUELLE LE CLOUREC FRÉDÉRIQUE LE SAUX LEBLANC MARIE CHRISTINE <u>LECOEUVRE CAROLINE</u> LEFEBVRE GILLES LESUEUR MATHIEU LEXPERT ANNE-SOPHIE <u>LHOMME FLORENCE</u> LLOANCY BRIGITTE MALET JEAN-LUC MARCO STÉPHANIE MARIBLANCA LYDIE MASSON ANNA MELKI DIDIER MEPIEL ELODIE MOLINER MARIE AUDE NADIA BENSILHA NOEL MURIEL OROS FRANÇOISE PELISSIER CAROLINE PERE ELODIE TARTREAU FLORENCE	LYCÉE SALIEGE LGT BOURDELLE LYCÉE DES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DU TOURSIME D'OCCITANI LYCÉE SAINTE CÉCILE LYCÉE VICTOR HUGO –GAILLAC LYCÉE OZENNE LYCEE TOULOUSE LAUTREC LYCÉE MYRIAM LGT PARDAILHAN LYCÉE OZENNE <u>LYCÉE GABRIEL PERI</u> LGT CLÉMENT MAROT LGT RIVE GAUCHE LTP ISSEC PIGIER <u>LPO PYRENE</u> LTP ISSEC PIGIER LP TOULOUSE-LAUTREC LYCEE TOULOUSE LAUTREC LPA MIRANDE LYCÉE OZENNE LYCÉE MARIE CURIE – TARBES LYCÉE HENRI MATISSE LGT BERTHELOT LGT RIVE GAUCHE LPO JEAN DE PRADES LYCÉE DES MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DU TOURSIME D'OCCITANI LYCÉE BAGATELLE LYCÉE PRADEAU LA SÈDE SAINT PIERRE LYCÉE MARIE CURIE – TARBES
---	---

SUPPLEANTS

TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.

La date retenue pour la réunion d'harmonisation de l'épreuve CGE en BTS est le 25 mai à 14h00. Elle se déroulera au Rectorat en présence des professeurs coordonnateurs.

CORRECTION DEMATERIALISEE CEJM

CULTURE ECONOMIQUE JURIDIQUE ET MANAGERIALE		
DATES	<i>Ouverture du serveur Santorin du mercredi 01 juin au mercredi 15 juin 2022</i>	
	<i>Journées de corrections banalisées : les 01^{er}, 02, 03 et 06 juin 2022</i>	
Important : les noms des enseignants coordonnateurs se trouvent en gras dans la liste ci-dessous		
ENSEIGNANT	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	SPECIALITE
ABAZ Nathalie	ECOLE SUPERIEURE BILLIÈRES	MCO
ALES Christine	LYCÉE ALEXIS MONTEIL - RODEZ	SAM
AUBRUN Isabelle	LP LE MIRAIL	MCO
BAIG Sabine	LYCÉE HENRI MATISSE	MCO
BARRAU Marie-Laure	LTP ISSEC PIGIER	CG
BARTHAS Catherine	LYCÉE NOTRE DAME CASTRES	SAM
BEGUE Marielle	LYCÉE PRADEAU LA SÈDE SAINT PIERRE	GPME
BERAUD Audrey	LYCÉE FRANCOISE	MOS
BIES Muriel	OZENNE	CG
BLANCO Caroline	GRETA ROUERQUE	MOS
BONNARD Florence	BORDE BASSE CASTRES	MCO
BOUBEE DE GRAMONT Antoine	SALIEGE	MCO
BOUDET Brigitte	OZENNE	CG
CAMUS Valérie	LYCÉE JEANNE D'ARC	NDRC
CARDEILHAC PUGENS Etienne	LTP ISSEC PIGIER	MCO
CARRERE Fabienne	LYCÉE MARIE CURIE - TARBES	SAM
CARRERE Fabienne	LYCÉE MARIE CURIE - TARBES	GPME
CASSAGNE Catherine	LGT RAYMOND SAVIGNAC	MCO
DELPRAT Alain	LYCÉE PRADEAU LA SÈDE SAINT PIERRE	MCO
DELZERS Michèle	LGT RIVE GAUCHE	CG
DIEZ Corinne	RAYMOND NAVES	CG
DJENAI DI NAOUEL	OZENNE	CG
DUFFAU Isabelle	LYCÉE BAGATELLE	CG
DURRIEU Martine	LYCEE TOULOUSE LAUTREC	MCO
ENJALBERT POUJADE Anthony	LYCÉE JEAN VIGO	CG
FLANZY SYLVIE	LYCÉE GABRIEL PERI	NDRC
FORSANS Béatrice	RASCOL	CG
GABRIELI ALAIN	OZENNE	SAM
GESTAIN Myriam	ECOLE SUPERIEURE BILLIÈRES	GPME
GRAVINAY Max	LGT BERTHELOT	GPME
GUESSOUS BADRAOUI Najet	LGT BERTHELOT	GPME
ISOLDA Séverine	LP JEAN DURROUX	NDRC
LABAT Josiane	LYCÉE PRADEAU LA SÈDE SAINT PIERRE	GPME
LAVAL Christian	LYCEE VICTOR HUGO -GAILLAC	MCO
LE BOLLOCH Marie Claude	LGT BERTHELOT	SAM
LLODRA Catherine	LYCÉE MARIE CURIE - TARBES	GPME
MARCK Brigitte	LYCÉE PYRENE	MCO
MAULEON Eléonore	LYCÉE BAGATELLE	MCO
MESSAAOUDENE Zohra	LGT BERTHELOT	NDRC
MONTENEGRO Sylvie	LGT BOURDELLE	SAM
NOEL Justine	LGT BERTHELOT	NDRC
PADERNI	LYCÉE FRANCOISE	MOS
PAGEAULT Delphine	LTP ISSEC PIGIER	NDRC
PEIRO MICHEL	LPO PIERRE D ARAGON	NDRC
RACHDI Amina	LGT PARDAILHAN	MCO
RAISIN Carine	LPO JEAN DE PRADES	NDRC

REBELO Magali RESSEGUIE VANESSA ROCHER Danièle <u>SCHWARZ Alain</u> SENEZERGUES Lara TEIXEIRA Magali VIALLELE AURELIE	LYCÉE JEANNE D'ARC OZENNE LGT CLÉMENT MAROT <u>ECOLE SUPÉRIEURE BILLIÈRES</u> LTP CHARLES CARNUS INSTITUT LIMAYRAC SKHOLE D'ART	NDRC GPME GPME <u>MCO</u> MCO CG MCO
--	--	---

Les coordonnateurs participeront à une réunion nationale d'harmonisation de l'épreuve CEJM en BTS qui aura lieu courant mai. Elle se déroulera en visio-conférence, organisée par le SIEC. Les modalités de connexion vous seront communiquées ultérieurement via votre convocation.

Une réunion d'entente académique en visio-conférence aura lieu en présence de tous les correcteurs avant l'ouverture du serveur.

CORRECTION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE E51

ÉPREUVES	PROFESSEURS		DATES
E51 : Relation client à distance et digitalisation (595 copies)	<u>Christine DRON</u> <u>Karine SERIER</u> Anne Sophie TRIBOUT Justine NOËL Laurent MALLET Olivier ARTOLA Lucas MASSONNEAU Nathalie SCHRICKE Dominique CAMELIO Marie PENARD Arnaud FRAYSSE DEMELLE Roselyne BISMES Catherine SERRA Cédric COURONNE Florent GRELLIER Camille BARTHES Laurence SERRE Chantal BIRBET Jean-Luc PAVIA Virginie RIETSCH	<u>Berthelot</u> <u>Clément Marot</u> Jean Durroux Berthelot Berthelot Alexis Monteil Pierre d'Aragon Pierre d'Aragon Pigier Saliège Saliège Clément Marot Pradeau la Sède Pradeau la Sède Jeanne d'Arc Jeanne d'Arc Borde Basse La Borde Basse Jean de Prades Jeanne d'Arc	Lycée Berthelot Du mercredi 08 au vendredi 10 juin 2022 Les coordonnatrices seront convoquées à une réunion de préparation de la correction le mardi 31 mai
	Réserve : TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.		

PROFESSEURS COORDONNATEURS : dont le nom est souligné, ils participeront à la réunion d'harmonisation de l'épreuve.

Intitulé de l'épreuve	Date et heure harmonisation	Lieu
E51 : Relation client à distance et digitalisation	Le jeudi 19 mai 2022 à 13h30	Réunion en visio conférence

(Harmonisation des pratiques d'évaluation, mise au point du barème de correction)

E2- EF1. COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE

I – RÉCAPITULATIF DES CANDIDATS :

LANGUES	E2 – Obligatoire	EF1 – Facultative	TOTAL
Anglais	481	36	517
Espagnol	108	86	192

II – INTERROGATION :**- Langue vivante 1 :**

* Epreuve orale obligatoire - Coefficient : 3 Préparation : 30 min - Interrogation : 30 min

- Langue vivante 2 :

* Epreuve orale facultative (seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte). Préparation : 20 min - Interrogation : 20 min

III – COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION :

Convocation professeurs : 8h00
Candidats : 9h00 et 13h15 le 1^{er} jour, 8h00 et 13h15 les jours suivants

ÉPREUVE	COMMISSION	PROFESSEURS	DATES ET LIEU
Anglais	1	- Amina FRANC	Du mardi 31 mai au vendredi 03 juin 2022
	2	- Florence GRANDJEAN	
	3	- Sylvie BARIZZA	
	4	- Odile FOURMIGUE	
	5	- Jean-François COULOM	
	6	- Marion BASTIT	
	7	- Geneviève CALDESAIGUES	
	8	- Anthony WESLEY	
	9	- Mylène CHABANAS	
	10	- Isabelle DUFAU	
	11	- Maud BIGAND	
	12	- Sandrine PRADO	
Espagnol	1	- Hélène GRANGE	Du mercredi 08 juin au vendredi 10 juin 2022
	2	- Françoise RECOULES	
	3	- Surama SALAZAR	
	4	- Lila BELLOUR	
	5	- Pauline ROUCH	
	6	- Sonia MENDEZ	
	7	- Laurence COTXET	

PROFESSEUR COORDONNATEUR : dont le nom est en gras et souligné.

Une réunion d'entente aura lieu avec tous les interrogateurs le **31 mai 2022**, premier jour des interrogations, de 8h00 à 9h00.

Le dernier jour **une réunion d'harmonisation aura lieu à la fin des épreuves.**

Inscrits en langues rares :

Allemand	Arabe	Arménien	Italien	Néerlandais	Occitan	Portugais	Russe	Turc
3	2	1	1	1	3	2	1	1

E4. RELATION CLIENT ET NEGOCIATION-VENTE

307 candidats en ponctuel

15 commissions, 4 candidats par jour (2 le matin, 2 l'après-midi) ; 4 jours d'épreuve

I – INTERROGATION : Epreuve orale obligatoire (Coef. 5) ; Préparation : 40 min, Interrogation : 1h

- Le jury est composé d'un professeur en charge du bloc 1 de compétences « Relation client et négociation-vente » en section de technicien supérieur NDRC et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, celui-ci est remplacé par un professeur chargé des enseignements professionnels en section de technicien supérieur NDRC.
- L'ensemble des enseignants devant interroger les candidats sera formé sur l'utilisation de la plateforme *Démarches simplifiées* le **19 avril à 14h**. La réunion se fera à distance, un lien sera communiqué ultérieurement.
- Une réunion préalable aux interrogations, animée par le professeur coordonnateur, permettra aux interrogateurs de s'organiser et d'harmoniser les critères d'évaluation et les pratiques de notation.
- Avant le démarrage des interrogations, les commissions constituées se réuniront pour permettre aux professionnels de prendre connaissance des situations de communication-négociation orale proposées aux candidats.
- Les professeurs sont chargés de diffuser les recommandations aux professionnels.
- Les professeurs seront présents durant toute la durée de l'interrogation.
- A la fin des épreuves, une réunion d'harmonisation aura lieu, en présence du Président de jury et **avec tous les professeurs** interrogateurs

II – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Centre : Lycée Pigier – Toulouse		DATES
Coordonnateurs : THELOHAN Christophe, DAHAN Nathalie		
Commissions	1 - Hervé BAGET	- Pradeau la Sède
	2 - Laurent COMBETTES	- Alexis Monteil
	3 - Dominique FORAY-JENNEVIN	- Pierre d'Aragon
	4 - Sophie GRENIER	- Saliège
	5 - Nadine DANELUZZO	- Borde Basse
	6 - Sophie DECAP-LESCLOUPE	- Pierre d'Aragon
	7 - Danièle ROCHER	- Clément Marot
	8 - Corine SENTOUS	- Berthelot
	9 - Laurent MALLET	- Berthelot
	10 - Eric LEMAIRE	- Pigier
	11 - Mélanie MONTERO	- Jean Durroux
	12 - Jean Luc PAVIA	- Jean de Prades
	13 - Stéphanie ROUSSET DESCHAMPS	- Gabriel Péri
	14 - Florent GRELLIER	- Jeanne D'Arc
	15 - Marie PENARD	- Saliège
Réserve : TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.		

Du 13 au 17 juin 2022

Professeurs :
8h00

Candidats :
8h00
et
13h00

⇒ Réunion **de modification** des sujets de relation client et négociation-vente et commission d'entente :

- **En visio 20 mai à 09h00**
- **02 juin et 03 juin 2022 à 8h30 au Lycée Pigier (titulaires et suppléants seront convoqués)**

E5. RELATION CLIENT A DISTANCE ET DIGITALISATION (2^{nde} partie)

595 candidats en ponctuel

I- INTERROGATION : épreuve orale obligatoire (coef. 2) : durée : 40 mn

- L'épreuve E5 comprend 2 parties. Une première partie qui est une épreuve écrite et une seconde partie qui est une épreuve ponctuelle pratique.
- S'agissant de cette seconde partie, elle s'appuie sur « un contexte digital de référence » (site web ou site e-commerce) conçu au niveau national puis diffusé aux académies. L'épreuve se déroule sur poste informatique, sans temps de préparation.
- il convient de prévoir 2 examinateurs par groupe de 5 candidats et de prévoir un enseignant supplémentaire par centre d'épreuve « afin de réinitialiser les environnement digitaux à la fin de chaque vague de passage ».
- Une réunion d'entente préalable aux interrogations **aura lieu chaque matinée d'épreuve de 09h00 à 10h30**, animée par les professeurs coordonnateurs en présence de tous les interrogateurs. Une réunion d'harmonisation aura lieu **en présence de tous les interrogateurs le lundi 30 mai 2022 à 14h00 au lycée Pigier à Toulouse (visio possible pour les jurys éloignés)**.

Précisions :

- Les identifiants de connexion seront fournis à l'avance aux centres de l'épreuve par le rectorat
- En cas de difficultés techniques majeures, les épreuves pourront se poursuivre jusqu'au **lundi 30 mai 2022**.
- Une journée d'épreuve test est prévu le **jeudi 24 mars 2022** en présence de tous les enseignants (titulaires et remplaçants). Elle se déroulera dans le deux centres épreuves selon les conditions examen.

II- COMPOSITION DES COMMISSIONS

Centre A : Lycée Issec Pigier - Toulouse

PROFESSEURS				DATES
Coordonnateurs : GELLIER VIPLE Thierry – SALLE François Ressource : Delphine PAGEAULT				
Commissions	1	- Stéphanie ROUSSET DESCHAMPS - Cédric COURONNE	Gabriel Péri Pradeau la Sède	Du 10 mai au 13 mai Et Du 23 mai au 25 mai Harmonisation le dernier jour d'épreuve
	2	- Catherine SERRA - Olivier ARTOLA	Pradeau la Sède Alexis Monteil	
	3	- Laurence SERRE - Jennifer AUSONE	La Borde Basse Gabriel Péri	
	4	- Lucas MASSONNEAU - Chantal BIRBET	Pierre d'Aragon La Borde Basse	
Réserve : TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.				

PROFESSEURS				DATES
Coordonnateurs : SCHRICKE Nathalie – DATO Alexia Ressource : Michel PEIRO				
Commissions	5	- Arnaud FRAYSSE-DEMELLE - Dominique CAMELIO	Saliège Issec Pigier	Du 10 mai au 13 mai Et Du 23 mai au 25 mai Harmonisation le dernier jour d'épreuve
	6	- Justine NOEL - Roselyne BISMES	Berthelot Clément Marot	
	7	- Eric LEMAIRE - Camille BARTHES	Issec Pigier Jeanne d'Arc	
	8	- Karine SERIER (du 10 au 13 mai) - Virginie RIETSCH (du 23 au 25 mai) - Laurent MALLET	Clément Marot Jeanne d'Arc Bethelot	
Réserve : TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.				

E6. RELATION CLIENT ET ANIMATION DE RESEAUX

305 candidats en ponctuel; 5 candidats par jour (3 le matin, 2 l'après-midi)

I – INTERROGATION : Epreuve orale obligatoire (Coef. 3) ; Durée : 40 min

- Le jury est composé d'un professeur en charge du bloc 3 de compétences « Relation client et animation de réseaux » en section de technicien supérieur NDRC et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, celui-ci est remplacé par un professeur chargé des enseignements professionnels en section de technicien supérieur NDRC
- Une réunion préalable aux interrogations **aura lieu la première matinée**, animée par le professeur coordonnateur. Elle permettra aux interrogateurs de s'organiser, d'harmoniser les critères d'évaluation et les pratiques de notation. Il est rappelé que les membres des jurys doivent, avant d'interroger un candidat, avoir lu son dossier professionnel.
- Les professeurs sont chargés de diffuser les recommandations aux professionnels.
- A la fin des épreuves, une réunion d'harmonisation aura lieu **en présence de tous les interrogateurs**.

II – COMPOSITION DES COMMISSIONS :

Centre : Lycée la Borde Basse- CASTRES

PROFESSEURS			DATES
Coordonnateurs : Séverine CARIOU - Christine Dron			
COMMISSIONS	1	- Corine SENTOUS	- Berthelot
	2	- Nathalie AZOULAY	- Berthelot
	3	- François SALLES	- Issec Pigier
	4	- Marina DOUMENQ	- Jean Durroux
	5	- Dominique FORAY-JENNEVIN	- Pierre d'Aragon
	6	- Sophie DESCAP-LESCLOUP	- Pierre d'Aragon
	7	- Roselyne BISMES	- Clément Marot
	8	- Marion BOURGUET	- Clément Marot
	9	- Fabienne IMBERT	- Alexis Monteil
	10	- Christophe TELOHAN	- Jean de Prade
	11	- Nadine DANELUZZO	- Borde Basse
	12	- Virginie RIETCH	- Jeanne d'Arc
	13	- Marie-Hélène PENARD	- Saliège
	14	- Stéphanie ROUSSET DESCHAMPS	- Gabriel Péri
	15	- Françoise MEDOUS	- Pradeau la sède
	16	- Florent GRELLIER	- Jeanne d'Arc
Réserve : TOUS les enseignants non convoqués initialement sont automatiquement de réserve sur toute la durée des épreuves.			Du 20 au 24 juin 2022 Harmonisation le dernier jour d'épreuve à l'issue des interrogations

Réunion d'entente le lundi 20 juin à 08h30 en présence de tous les jurys et des suppléants.

M.

A le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

SPECIALITE : Négociation et Digitalisation de la Relation Client

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:

⇒

qui se tiendra le

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'Etablissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

⇒ S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.

LISTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANT AUX INTERROGATIONS *(à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire)*
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT session 2022

- EPREUVE :** E4 – Relation client et négociation-vente
 E6 – Relation client et animation de réseaux

Centre d'examen (à compléter) :

NOM et PRENOM SOCIETE	ADRESSE PERSONNELLE COMPLETE et Mail	1° PARTICIPATION EXAMEN (oui / non)	COMMISSION	DATE (S) ET HORAIRE D'INTERROGATIONS

MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (si 1°participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)